EFECTIS France
Espace Technologique Bâtiment Explorer
Route de l'Orme des Merisiers
91190 SAINT-AUBIN | FRANCE

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-25-004568-C
Valable 5 ans à compter du 23 octobre 2025

Demandeur	HIGHLITE INTERNATIONAL BV Vestastraat 2 6468 EX KERKRADE The Netherlands
TVA	NL803574861B01
Référence commerciale	MGS
Description sommaire fournie par le demandeur	Tissu 100% polyester ignifugé dans la masse.
Masse surfacique déterminée par le laboratoire	214 g/m² ± 10%
Épaisseur mesurée par le laboratoire	0,34 mm ± 10%
Coloris	Noir Blanc
Utilisation	Rideaux

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004) :** Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995) :** Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- **NF P 92-504 (1995) :** Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme
- **NF P 92-505 (1995) :** Essais de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

Classement :

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

*Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais **n°EFR-25-004568-BE-C** du 31 octobre 2025.*

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

Saint-Aubin, le 31 octobre 2025

X Laure BARBIER

Chargé d'affaires
Signé par : Laure BARBIER

X Guillaume LE GOFF

Superviseur
Signé par : Guillaume LE GOFF

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.